

Projet Pédagogique



Sommaire

I- Présentation du centre

- a) Fonctionnement
- b) Public accueilli
- c) Locaux
- d) Matériel
- e) Transport

II- Equipe éducative

- a) Direction
- b) Animation

III Accueil

- a) Journée type
- b) L'Accueil parents/enfants
- c) Temps d'échange avec les enfants et accueil du soir

IV-Sécurité

V Le fonctionnement

- a) Les règles de fonctionnement
- b) Les moyens pour le fonctionnement
- c) projet d'activité

VI- Les objectifs pédagogiques du centre de loisirs

- a) Projet éducatif du centre social l'Aiguier
- b) Projet Pédagogique du centre de loisirs.

VII Evaluations

- a) Temps d'évaluation et de bilan
- b) Réunions d'équipe
- c) Réunions de préparation
- d) Réunion exceptionnelle

Introduction

L'accueil de loisirs fait partie des 3 pôles de vie de l'enfant et contribue à son éducation au même titre que la famille et l'école.

L'accueil de loisirs doit être pour les enfants un lieu de détente, de découverte, de rencontre, d'apprentissage et d'expérience.

L'accueil de loisirs offre à l'enfant des activités proposées par l'animateur ou par lui-même, des espaces ludiques, des sorties et des séjours lui permettant d'éprouver du plaisir et du bien-être.

En effet, l'accueil de loisirs doit être un lieu de vie où les enfants évoluent selon leurs envies dans un cadre garantissant leur sécurité morale, physique et affective ainsi que le respect de leur individualité.

Il doit offrir aux enfants un espace de liberté et de loisirs diversifiés leur permettant de développer leur autonomie, leur socialisation et donc leur citoyenneté.

Il est également un lieu d'écoute et de rencontres entre les différents acteurs (animateurs, intervenants, enfants, parents,...) leur permettant de se retrouver et d'échanger les uns avec les autres.

L'accueil de loisirs permet d'apporter une réponse sociale au besoin d'accueil manifesté par les familles et d'offrir à l'enfant des nouveaux espaces de vie éducatifs nécessaires à son épanouissement.

L'enfant doit être au centre des préoccupations et nous devons l'aider à se construire. Notre finalité est «avec les enfants d'aujourd'hui, vers l'Homme le plus libre et le plus responsable possible dans la société la plus démocratique possible» *les Francas*.

La structure

L'ACM (Accueil Collectif de Mineurs) est géré par le Centre Social et Culturel l'Aiguier (association)

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE L'AIGUIER

2 RUE DU PARC

84240 LA TOUR D'AIGUES TEL : 04 90 07 23 00 FAX : 04 90 07 23 04



Horaires d'ouverture de l'Accueil : du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30

accueilaiguier@gmail.com

alsh.aiguier@gmail.com

L'Aiguier est un Centre Social agréé par la CAF dont la vocation première est de contribuer à la cohésion sociale en associant les habitants à la réalisation d'actions concernant entre autres :

- **la solidarité, allant de la petite enfance aux personnes âgées**
- **l'animation et la participation à la vie culturelle, sportive et éducative du centre**
- **le soutien aux personnes en difficulté et la lutte contre toutes les exclusions**
- **l'accompagnement de la vie associative et de tout projet personnel ou collectif.**

Le Centre Social se veut être un lieu d'épanouissement et d'émancipation, ses valeurs de référence sont :

- **La dignité humaine**
- **la solidarité**
- **la démocratie**

I-Présentation de l'ACM

Cet accueil de loisirs accueille les enfants de Mirabeau mais aussi des communes environnantes comme La Bastidonne ou Beaumont de Pertuis. Il est situé dans les locaux scolaires de la commune de Mirabeau et le Centre Social l'Aiguier de la Tour d'Aigues en assure la gestion.

a)Fonctionnement

Notre ACM fait l'objet chaque année d'une déclaration auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Il a une capacité d'accueil de 48 enfants chez les 3/5 ans et de 48 enfants chez les 6/13 ans.

Il propose des activités de loisirs éducatifs aux enfants durant la première semaine des vacances scolaires d'hiver, Pâques et Toussaint pendant le 1^{er} mois des vacances d'été, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.

b) Public accueilli :

L'ACM accueille des enfants âgés de 3 à 13 ans habitant Mirabeau, Beaumont de Pertuis et La Bastidonne, selon les places disponibles il est aussi ouvert aux enfants des communes voisines de la « COTELUB » avec des tarifs différents.

Les enfants sont répartis en deux ou trois groupes selon les périodes (petites ou grandes vacances):

·3 à 5 ans et 6 à 13 ans ou 3 à 5 ans ,6 à 8 ans ,9 à 13 ans.

c)Organisation et Locaux mis à disposition du centre social

Afin de répondre aux critères spécifiques d'accueil des enfants en fonction des tranches d'âge la commune de Mirabeau met à disposition ses locaux scolaires ainsi que certaines de ses infrastructures.

L'accueil maternel

Situé dans les locaux de la maternelle.

-2 salles d'activité, 1 Salle de motricité, 1 Dortoir, 1 Blocs sanitaires, la cour de l'école maternelle.

Pour les 6/13 ans :

-Deux salles d'activité, une salle de motricité, 1Bloc sanitaire.

La cantine du groupe scolaire pour tous les groupes.

Un prestataire « Terre de cuisine » nous livre les repas en liaison froide. Les agents de service mis à disposition par la commune de Mirabeau assurent la mise à température des plats, le service en cantine ainsi que l'entretien des locaux.

La salle de restauration se divise en deux secteurs (Un espace pour la maternelle et un espace pour le primaire)

Un service en décalé est organisé afin de faire manger les maternelles pendant le premier service au calme et ainsi respecter le rythme des enfants.

Chaque animateur s'installe en bout de table avec les enfants.

L'animateur gère entièrement sa table, de la distribution du repas au débarrassage.

Il est important que les animateurs incitent les enfants à goûter à tous les aliments proposés dans le menu (éducation au goût) et soient vigilants à ce qui se passe dans leur groupe.

Notons que les régimes particuliers (pour des raisons médicales) et les allergies alimentaires sont répertoriés sur les fiches sanitaires et les fiches de présence à disposition des animateurs et sont affichés en cantine.

A la fin du repas, afin de responsabiliser les enfants, ces derniers déposent leurs déchets dans un même plat et regroupent leurs assiettes et couverts en bout de table. Enfants et animateurs se chargent de déposer la vaisselle sale dans les bacs prévus à cet effet. Les tables sont ensuite nettoyées par les enfants et les animateurs.

Infrastructures sportives

Nous avons également à notre disposition les infrastructures sportives, les terrains de jeu et de pique-nique de Mirabeau

d) Données matérielles

Matériels pédagogiques mis à la disposition de l'ACM par le Centre Social l'Aiguier :

-Matériel de sport : ballons, raquettes (tennis, tennis de table, badminton) cordes, trampoline, kit de motricité, matériel d'escalade, rollers et protections, kit rugby, tir à l'arc, scratch ball, kinball, trampoline pour les maternelles, périmètre de natation pour les sorties baignade, matériel de jonglage et petits jeux d'équilibre, baby foot, luges, jeux d'extérieurs et de société, jouets (dinette, cuisine, poupons, déguisements, jeux de construction, circuits en bois...), petit matériel jardinage, bibliothèque dans chaque groupe, matériel sonore et instruments de musique, matériel de camping, matériel pour ateliers culinaires...

Matériel pédagogique appartenant à l'ACM :

-Petit matériel : pour couper, coller, agraffer, colorier..., matériel de peinture, supports papier.

e)Transport

Le centre social peut mettre occasionnellement à disposition deux minibus de 8 places pour les transports des enfants lors des sorties, sinon nous devons faire appel à une structure de location de bus.

Conditions de sécurité dans les transports : Les enfants de moins de 10 ans n'ont pas accès aux places avant des mini bus sauf lorsque les sièges arrière du véhicule sont momentanément inutilisables ou tous occupés par des enfants du même âge.

Les enfants de moins de 1m50 seront obligatoirement assis sur des rehausseurs lors des sorties en mini bus (comme le spécifie la réglementation).

II- L'équipe éducative

La coordinatrice : BEPJEPS Loisirs Tout public.

C'est la responsable administrative et pédagogique de l'ACM. Elle se doit d'être vigilante, présente, disponible et impartiale.

Elle a comme fonction :

- L'animation de l'équipe. La directrice est à l'écoute de son équipe. Elle agit pour une bonne cohésion dans l'équipe. Une réunion de régulation est prévue toutes les semaines pour échanger avec les animateurs, faire le bilan des jours passés et préparer les jours à venir.
- L'accompagnement et la formation des stagiaires et de l'équipe. Elle s'occupe de la formation des stagiaires : de l'accompagnement, du suivi et des évaluations. Elle est aidée par l'ensemble de l'équipe pédagogique qui mène des activités avec les stagiaires pour les mettre en confiance et les faire progresser.
- Les relations avec les différents partenaires.
- Les relations avec les familles et les enfants. La directrice de l'ACM est la responsable des enfants et représente pour eux l'autorité. Lorsqu'un enfant est amené à voir la directrice ou son adjointe pour des raisons de comportement, elle cherche à comprendre la réaction de l'enfant et ils essayent ensemble de trouver une solution.
- La gestion administrative, financière et matérielle : C'est la responsable vis-à-vis des autorités de tutelle. Elle déclare l'ACM, les locaux et l'équipe pédagogique auprès de la DDCS. Elle est en contact avec les communes et les autres partenaires pour le fonctionnement et les autorisations nécessaires au fonctionnement de l'ACM. Elle rédige les documents obligatoires au fonctionnement.
- La communication. La directrice est à l'écoute de son équipe, des enfants et des parents. Elle est chargée de faire le lien et de transmettre les informations auprès des parents et entre les différents intervenants. Une réunion d'information sur le projet pédagogique et le fonctionnement de l'accueil est organisée chaque année après la rentrée scolaire.
- Elle est garante de la sécurité physique et affective des enfants et elle délègue cette responsabilité aux membres de l'équipe pédagogique.
- Elle est garante de la mise en œuvre du projet pédagogique : La directrice est chargée de constituer l'équipe pédagogique et de lui transmettre les objectifs pédagogiques et le fonctionnement de l'ACM grâce au projet pédagogique. Pendant les réunions de préparation elle est présente pour aider les animateurs et répondre à leurs questions. Elle veille à ce que les activités soient mises en place en respectant le projet pédagogique, le rythme des enfants ainsi que leurs capacités et attentes.
- Elle met en place des outils d'évaluation pour les activités, les pratiques d'animation et le fonctionnement de l'ACM.

L'adjoint référent sur le lieu d'accueil :

Fonctions :

- Accueillir les familles (parents et enfants)
- Garantir de la sécurité morale, physique et affective des enfants.
- Participer à la gestion et à l'encadrement de l'équipe d'animateurs en collaboration avec la coordinatrice de la structure.
- Avoir un rôle d'intermédiaire entre la mairie et le Centre Social.

Tâches :

- Proposition d'animations en fonction du projet pédagogique et de l'environnement de l'accueil
- Suivi des projets d'animation et des propositions d'animation en collaboration avec la coordinatrice
- Accueil et médiation vis à vis des familles
- Participation à la formation de l'équipe d'animation sous l'autorité de la coordinatrice
- Contribution au processus d'évaluation des animateurs
- Gestion d'équipe (conflits) et information systématique à la coordinatrice
- Relais quotidien d'informations entre l'équipe d'animateurs et la coordinatrice
- Participation à la préparation et l'animation des réunions d'équipe sous l'autorité de la coordinatrice
- Intervention auprès des animateurs en cas de non respect de la sécurité des enfants

- Assure de manière ponctuelle le rôle d'assistant sanitaire
- Explication à l'équipe d'animation du projet pédagogique, de la méthode et de la démarche
- Assistance à la coordinatrice dans la rédaction du projet pédagogique
- Responsabilité hiérarchique des animateurs
- Participation à la gestion des stocks (matériels de fonctionnement, jeux, produits pharmaceutiques)

Animateurs et animatrices titulaires de BAFA, BPJEPS, CAP petite enfance, BAPAAT ou en formation.

Ils ont pour fonction :

- Ils sont garants de la sécurité physique et affective de chaque enfant.
- L'animation des différents moments de la journée.
- L'accueil des enfants et des parents.
- L'information des parents sur l'organisation de la structure et la présentation du programme.
- La préparation des activités, leur mise en place, le rangement.
- Ils sont garants du respect des lieux et du matériel, ainsi que de l'application des règles de vie.
- De bien gérer les temps de travail.
- De se positionner en tant que référent devant l'enfant.
- Le respect des objectifs du projet pédagogique.
- De prendre connaissance des données et des conseils inscrits dans le livret de l'animateur, le règlement intérieur.
- De repérer les difficultés ou problèmes d'un enfant, intervenir ou informer le directeur, les parents.
- Prendre régulièrement connaissances des informations des fiches sanitaires.

Les objectifs pédagogiques par rapport à l'équipe pédagogique:

Pour que notre action pédagogique et éducative soit une réussite, chaque membre de l'équipe pédagogique se doit d'agir dans le sens de ces objectifs.

- S'engager dans une dynamique d'éducation populaire, de laïcité, de travail, de respect, de bonne humeur.*
 - Avoir la bonne attitude avec les enfants dans le jeu c'est selon le moment et le contexte: les faire jouer, leur donner de quoi jouer, les laisser jouer et surtout jouer avec eux! (source: «le journal de l'animation)*
 - Travailler ensemble dans un esprit d'équipe.*
 - Avoir un regard sur le travail effectué en préparant les activités et en échangeant régulièrement sur le bien fondé de nos actions.*
 - Permettre à chacun de s'exprimer sur ce qu'il vit dans le centre.*
 - Permettre à chacun de se former et de s'informer.*
 - Permettre à chacun de transmettre ses compétences .Pour que notre action pédagogique et éducative soit une réussite chaque membre de l'équipe pédagogique se doit d'agir dans le sens de ces objectifs.*
- Pour mettre en œuvre ces objectifs pédagogiques nous utiliserons tous les moyens possibles: Activités créatives, activités extérieures, mini-camps, espaces urbains et naturels*

Les objectifs dans les relations avec les parents:

Il est important d'avoir de bonnes relations et nous nous devons de collaborer avec eux dans l'éducation de leurs enfants.

- Permettre aux parents de s'exprimer et de s'informer sur ce que vivent leurs enfants.*
- Interroger les parents pour mieux connaître leurs enfants.*
- Intégrer les parents à des temps de vie du centre.*
- Solliciter les parents pour la préparation de certaine activité (demande de matériaux de récupération, de savoir faire, d'outils...)*

III -L'Accueil

a)Journée type

8h00 à 9h00 accueil, ce moment aussi permet à chaque enfant de rencontrer ses camarades autour d'un jeu, d'une histoire ...etc.

9h30 à 11h le temps de l'activité proposée

Mater : **11h à 11h15** jeux libres/ détente -**11h15 à 12h15** déjeuner **12h15** temps calme ou sieste

Primaire : **11h45** déjeuner -**12h45 à 14h** temps calme

14h à 15h30 reprise des activités

15h30 à 16h jeux libres/détente

16h00 à 16h30 le goûter

16h30 à 17h00 temps libre ou fin activité

17h00 accueil du soir

18h00 fin de l'accueil

b) L'Accueil du matin parents/enfants

Les accueils débutent dès 8h, avec possibilité d'une arrivée échelonnée jusqu'à 9h.

Les animateurs accueillent physiquement les enfants et leurs parents; c'est-à-dire qu'ils vont à la rencontre des parents et des enfants.

Il ne faut pas négliger les moments où les parents sont présents au centre de loisirs, ceux ci sont des moments privilégiés d'écoute et d'échanges.

L'arrivée de l'enfant au centre de loisirs est parfois vécue comme une coupure avec le lien familial. La séparation doit se faire en douceur entre parents et enfants (surtout chez les petits).

Ce moment permet à chaque enfant d'arriver, de s'installer à son rythme, de retrouver ses camarades et les animateurs.

Ce moment de rencontre entre l'enfant et l'animateur permet d'accueillir les enfants individuellement.

L'animateur peut passer par la discussion avec l'enfant, jouer, lire une histoire, faciliter la rencontre de plusieurs enfants autour d'un jeu de société ...

L'enfant peut choisir ses activités :

-Un coin de lecture, un coin dessin, un coin jeux de société, puzzles, un coin jeux de mimétisme (dinette, poupées, circuits, marchande...)

c)Temps d'échange avec les enfants et accueil du soir

En fin de journée avant ou après le goûter enfants et animateurs se réunissent pour un temps d'échange de parole et d'écoute. C'est un moment privilégié pour proposer et évaluer les activités. C'est l'occasion pour chacun d'exprimer ses envies.

L'accueil du soir permet de faire le point sur la journée passée avec les parents et de leur communiquer les informations nécessaires.

IV -Sécurité

Ceci est notre première exigence en tant qu'animateur ou adulte du centre. Tout le monde doit œuvrer pour garantir jusqu'à la dernière minute de la journée ce principe de sécurité.

- La sécurité physique est assurée à tout moment de la journée, par l'application des règles de sécurité, d'hygiène et de santé.
- La sécurité affective passe par un rythme adapté à chaque âge afin de permettre des moments privilégiés de discussions, d'écoute et de bien être (temps calmes, siestes, accueils...).
- La sécurité matérielle est garantie par l'organisation des locaux, du mobilier, et du matériel (salle d'activités, groupes d'âge, matériel pédagogique en quantité suffisante...).

Respecter les règles de vie collective et de sécurité des lieux, (mettre en place une charte de bonne conduite avec les enfants).

Chaque sortie est l'occasion pour l'enfant de découvrir de nouvelles choses. L'animateur est le garant du bon déroulement de la sortie, il ne doit pas hésiter à prendre le temps de vérifier que tous les enfants soient présents et que chaque enfant avance à son rythme... (Un signe de reconnaissance sera donné à chaque groupe, casquettes ou dossards)

L'adjoint référent doit savoir à tout moment où se trouvent les groupes et ce qu'ils font.

V- Le fonctionnement

a) Les règles de fonctionnement

Elles ont pour fonction d'établir un cadre de repères à destination des enfants et des animateurs concernant leurs droits et devoirs. L'animateur assure la bonne santé de l'enfant (équilibre alimentaire, hygiène, sécurité) en :

-Mettant en place le règlement des enfants par les enfants pour le fonctionnement de la journée, des activités, du groupe.

-Veillant à ce qu'il n'y ait pas violence physique ou verbale. L'animateur doit être vigilant au vocabulaire employé par les enfants mais aussi au sien.

- Privilégiant la communication, et une pédagogie basée sur la responsabilisation (pas de punition, d'éviction).

Un engagement signé par chaque animateur, stagiaire et volontaire, engage à respecter les règles de fonctionnement et détermine clairement les attitudes et les comportements proscrits.

c) Projet d'activités

L'équipe d'animation fait un effort sur l'originalité des activités proposées et surtout de la façon dont elles sont abordées. Nous mettons parfois en place des semaines à thème pendant les vacances. Chaque thème fait l'objet de la part des animateurs de recherches sur internet, à la bibliothèque ou sur les documents disponibles au centre. Certains matériaux utilisés sont achetés mais la plupart proviennent de la récupération (éducation à l'écocitoyenneté)

Les jeux et activités proposés doivent être variés, divers et adaptés à l'âge des enfants. Il peut s'agir d'activités manuelles pour stimuler et développer la dextérité : activités créatives, artistiques, culturelles, scientifiques bricolages... , d'expression artistique : théâtre, danse, lecture, conte... , d'activités découvertes : sorties, visites de musée, protection de l'environnement, cinéma, ferme pédagogiques, activités intergénérationnelles... , d'éveil corporel ou d'activités sportives : jeux collectifs : jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de société, grands jeux...etc.

L'accent est mis sur la vie quotidienne, la convivialité, la connaissance des uns et des autres ainsi que de l'environnement extérieur et l'apprentissage du fonctionnement du centre.

Le travail d'équipe est primordial pour que les rôles et interventions de chacun soient bien définis.

VI -Les Objectifs Pédagogique de l'accueil de loisirs

a)Le projet éducatif

Définition : Il définit les axes, valeurs et orientations de la structure. Il se décline en Projet pédagogique et en projet d'activité dans le cadre des valeurs de l'éducation populaire.

Le projet éducatif

Le projet éducatif c'est l'occasion pour l'enfant de sortir de son quotidien, de s'ouvrir aux autres et de faire de nouvelles découvertes. Les actions se déroulent dans un cadre laïc, démocratique et humaniste. Elles respectent les droits de l'enfant en complémentarité avec son cadre de vie, sa famille et son école. Nous avons pour projet de :

- Nous avons pour projet de favoriser la mixité sociale dans les activités et les actions.
- Amener les enfants à se socialiser et être solidaires.
- Développer et former la personnalité : encouragement à la prise d'initiative, respect de la personnalité de chacun.
- Devenir autonome : participation à la vie commune, participation à l'organisation de la vie quotidienne et matérielle.
- Aider l'enfant à s'ouvrir vers l'extérieur par la découverte d'un environnement naturel et humain différent de leur cadre de vie habituel et la mise en place d'animations de qualité et variées.
- Développer une démarche éco citoyenne.
- Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs pour tous.

b) Le projet pédagogique

Le projet pédagogique et le projet d'animation sont la mise en œuvre du projet éducatif.

*Les activités mises en place s'inscrivent dans le cadre des valeurs de l'Education
Populaire : **Socialisation, citoyenneté, Autonomie.***

Socialisation : Adaptation de l'enfant au nouvel environnement qu'est le centre de loisirs qui doit lui permettre, de comprendre et s'approprier les règles du groupe, de développer des compétences et des capacités au sein d'un groupe en apprenant à vivre avec d'autres (adultes ou enfants) en échangeant et en coopérant avec eux, tout en respectant sa personnalité et en lui permettant de l'enrichir par des expériences nouvelles.

Objectifs éducatifs :

- Le développement de la solidarité et du respect entre les enfants et les adultes

Thèmes et Moyens:

Respect d'autrui et de son environnement (locaux, matériel...) :

-Mettre en place des règles de vie en accord avec les enfants, le faire sous forme ludique et non institutionnel, tout en faisant participer l'enfant.

-Faire ranger les jeux aux enfants. Faire participer aux tâches de la vie collective de l'ACM sur les temps de repas, de rangement. Responsabiliser l'enfant, c'est favoriser son intégration sociale.

-Appliquer les règles de politesse élémentaires en tant qu'animateur et les faire appliquer aux enfants

Favoriser et valoriser l'échange et le dialogue entre :

- Les enfants eux-mêmes : activités (rondes, jeux de présentation, jeux, chants...)

- Les enfants et les animateurs : temps de concertation : organiser collectivement et ensemble les activités, gestion des plannings (Activité, vie quotidienne ..)

- Les enfants et l'adjointe de direction : sur des temps informels, favoriser l'échange et le dialogue (participation de la directrice aux repas, goûters, sorties...)

Favoriser la coopération au sein du groupe :

Vouloir faire de la coopération un principe de base de la vie sociale et pédagogique du centre, c'est adhérer à une conception de l'homme et de la société, à des valeurs, à un rapport entre les personnes et à un mouvement qui dépasse le cadre du centre. La solidarité est une de nos valeurs fondamentale.

-Développer la cohésion de groupe :

- Jeux de connaissances, de coopération, interculturel... Mise en place de la boîte à idées pour les amener à échanger progressivement. Jeux sportifs de coopération.

Développer les liens intergénérationnels :

-Activités communes avec les anciens du village. Mettre en place des temps de loisirs et des projets mixant les deux tranches d'âges (3/6 et 6/12ans) : accompagnement des petits par les grands dans certains moments du quotidien (repas, goûters, sorties, ateliers)

-Activités communes avec la crèche, le club des parents (ateliers motricité, ateliers créatif, spectacles...)

Eco citoyen : Avant toute chose, l'expression « éco citoyen » est composée sur la base de deux termes : le préfixe « éco » pour écologie et le nom « citoyen », ce qui façonne l'image d'un « citoyen écologique ».

Il s'agit donc de faire participer les enfants à une démarche de développement durable en mettant en place dans sa vie quotidienne des éco gestes, c'est à dire des actions quotidiennes qui visent à la préservation de l'environnement, au renouvellement des ressources naturelles et à l'établissement de relations sociales éthiques. L'écocitoyenneté, c'est mettre son intelligence au service de son milieu, c'est à dire au service de sa

maison, de son cadre de vie, de sa rue, de son quartier, de sa cité, de la Communauté, de son pays. C'est le fer de lance pour la construction de l'harmonie sociale, du respect et de la protection du Patrimoine naturel et culturel du territoire.

Objectifs éducatifs :

- Le développement de l'écocitoyenneté dès le plus jeune âge.

Thèmes et Moyens:

• Instaurer un fonctionnement démocratique. Être à l'écoute c'est savoir prendre en considération les attentes de chacun. Mettre en place des temps pour permettre à chacun de pouvoir s'exprimer. Sensibiliser l'enfant par rapport à ses droits en l'amenant à avoir un regard critique sur le monde qui nous entoure. Utiliser le milieu naturel, culturel et humain comme vecteur de découverte.

-échanges, films, jeux de société

• Sensibilisation des enfants à leur environnement :

-sorties nature, sorties patrimoine, ateliers patrimoine avec musées locaux, ateliers pédagogiques avec le Parc du Luberon...

• Apprentissage de la connaissance et du respect de cet environnement :

-Proposer des activités ludiques et interactives aux enfants afin de leur faire découvrir la faune et la flore qui les entoure ateliers recyclage, ateliers faune et flore, jardinage ...

• Favoriser l'écocitoyenneté dans les différents moments de la vie quotidienne.

- Récupération dans la conception de nos activités.

- chasse anti-gaspi sur les repas et goûters, jeux de sensibilisation sur les économies d'énergies, repas « insolent ». Développer des actions de recyclage avec un réemploi du matériel récolté dans les containers de la ville .Chasse au gaspi sur l'eau et l'électricité.

• Prise de conscience de l'impact de ces gestes (démarche éco-responsable) :

-jeux de coopération et des jeux autour de l'écocitoyenneté (consommation déchets, eau, électricité) et les conséquences.

-Favoriser la récupération dans la conception de nos activités

• Insérer les enfants dans la vie de la ville, en les faisant participer aux différentes actions, en plaçant leur parole au centre de nos actions :

- Mise en place de sorties découverte et/ou culturelles de grands jeux sur le patrimoine, géocaching, participation à des animations culturelles (sons du Lub, animations culturelles du village)...

Autonomie : capacité d'une personne à assurer les actes de la vie quotidienne et à ne pas être dépendant d'autrui. Les enfants doivent apprendre à : centrer leur attention sur l'activité, prendre l'information, trier, émettre des suppositions, faire des choix, planifier, organiser, contrôler, évaluer, corriger... La tâche de l'animateur consiste à créer des conditions d'apprentissage qui aident à la construction de compétences et leurs transferts dans une activité autonome. Dans cette conception de l'apprentissage sont proposées des tâches « parallèles » où les enfants apprennent à travailler seuls, c'est à dire à transférer leurs capacités d'autorégulation. L'animateur accompagne l'enfant dans la prise de conscience de ses capacités physiques et intellectuelles et tente de les faire progresser.

Objectifs éducatifs :

Suivant ses capacités intellectuelles et physiques, lui permettre d'évoluer, de mûrir à travers son temps de loisirs Favoriser l'épanouissement des capacités physiques et intellectuelles de l'enfant.

Aider chaque enfant à trouver son rythme et faire en sorte de respecter celui des autres.

Thèmes et Moyens:

• Vie quotidienne

• Fonctionnement du centre et des activités

•Créer avec les enfants des repères spatiaux et temporels.

*Pour les 3/5 ans Coin chaussures, vêtement... créer des espaces bien définis, des repères temps élaboré avec eux
Création d'outils permettant un repère temporel :horloge avec le découpage de la journée, horloge des saisons...*

Développer les facultés motrices et sensorielles de l'enfant. Proposer des activités avec des outils pédagogiques permettant ceci : parcours de motricité, relais, jeux ludiques, éveil...

Pour les 6/13 ans : espaces bibliothèque, espace repos, coin vêtements, plannings d'activité affichés.

• **Mise en place des missions responsables**

L'autonomie est à envisager dans la mise en œuvre de la vie quotidienne (repas, toilettes, accueil, temps calmes...), pour chaque enfant à la mesure de ses capacités.

Permettre à l'enfant d'être acteur de ses vacances, tout en favorisant son autonomie dans un esprit de bien être. Prendre le temps d'annoncer le programme d'activité de la journée. Favoriser la prise d'initiative, de décision de l'enfant : Choix des activités ou des ateliers proposés. Mener des jeux auprès des autres. Volonté d'aider l'adulte dans la vie quotidienne (mise en place des repas...).

Développer des temps "à soi". L'enfant est libre, mais pas de faire n'importe quoi, la limite de la liberté individuelle étant le respect des droits des autres : *temps libres*.

• **Favoriser la créativité et l'imaginaire de l'enfant : Proposer des activités autour des livres : contes, histoires...**

Activités de créations collectives ou individuelles : fresques, dessins, modelage

fresques, dessins, modelage... Grands jeux autour de la fabulation : jeux de rôle, mise en situation d'une scène...

VII- Evaluation:

Dans une démarche d'évolution et de progression, il est important que chaque objectif et les moyens pour les mettre en œuvre soient évalués à différents moments, par différentes personnes.

a) Temps d'évaluation: C'est le bilan de la semaine ou de la période de vacances écoulée par l'équipe avec un outil d'évaluation commun. On évalue les objectifs et les activités avec des critères bien définis: les activités, l'organisation générale du centre, le travail et la communication de l'équipe, la vie quotidienne, les relations avec les familles, et les relations avec les éventuels intervenants extérieurs.

Critères Quantitatifs :

- Fréquentation, régularité
- Participation aux activités proposées
- Présences des enfants

Critères Qualitatifs :

- Evolution de l'enfant
- relations au sein du groupe et avec l'équipe d'animation
- intégration des règles de vie.
- Pertinence du projet : les objectifs sont ils adaptés et atteints?
- Evaluation par des jeux avec les enfants/ Observations des enfants (implication, envies, participation)
Retours des enfants sur les activités proposées
- Nombre d'actions menées/ Nombre de parents participants lors des actions
- Observations des parents / Enquête de satisfaction : est-ce que le projet a un impact sur les enfants, sur les familles? Retours des familles sur les accueils lors des inscriptions périodiques
- Les objectifs dans les relations avec les parents:
- Les parents sont les meilleurs partenaires pour connaître leurs enfants donc nous nous devons de collaborer avec eux dans l'éducation de leurs enfants.
- Permettre aux parents de s'exprimer et de s'informer sur ce que vivent leurs enfants.
- Interroger les parents pour mieux connaître leurs enfants.
- Intégrer les parents à des temps de vie du centre.
- Solliciter les parents pour la préparation de certaine activité (demande de matériaux de récupération, de savoir faire, d'outils...), installation des minis expos sur la semaine, invitation à des gouters afin de leur

permettre d'exprimer leurs attentes. Mise en place d'outil qui permet d'exprimer leur avis : réunions, questionnaire, disponibilité des animateurs lors des accueils du matin et du soir.

b) Réunions d'équipe

Des réunions de préparation seront mises en place en amont de chaque période de vacance. Le bilan des semaines d'activité fera l'objet d'une réunion d'équipe. Cette réunion doit apporter de la cohésion et non isoler les membres de l'équipe pédagogique.

Elle est menée par la coordinatrice de l'ACM.

Toute l'équipe pédagogique du site doit être présente.

C'est un temps de régulation:

Il a pour objectif:

- De rappeler l'organisation générale du centre et les rôles de chacun.
- De trouver une solution à un problème identifié dans l'organisation.
- D'organiser précisément un moment ou une journée d'animation exceptionnelle.

c) Réunions de préparation

Elles ont pour objectif:

- La préparation et l'organisation des activités pour les semaines à venir en liaison avec le projet pédagogique.

Qui fait quoi ?

- La répartition des membres de l'équipe dans les activités selon les compétences de chacun et les groupes d'âges.

A la fin de ce temps, tout le monde doit connaître son rôle et ce qu'il doit faire.

d) Réunion exceptionnelle:

Elle a pour but de régler des problèmes plus importants. Deux fois par an avec la direction de la structure l'Aiguier afin de faire le bilan et confirmer les grandes orientations de l'ACM.